

Déclaration sur la preuve de vaccination pour les événements, bureaux et réunions d'Unifor

Le 24 août 2021

Dans le prolongement de la déclaration du CEN sur les certificats de vaccination adoptée en août 2021 et des éléments à prendre en considération pour guider la réouverture de l'économie canadienne adoptées en mai 2021, le CEN fait la déclaration suivante :

À l'avenir, tous les événements, cours, réunions et autres activités organisés par le syndicat national et les conseils régionaux d'Unifor exigeront des participantes et participants qu'ils fournissent une preuve de vaccination complète avant d'arriver sur place. Cela s'applique au Conseil canadien et aux conseils régionaux, aux cours en région et aux cours dans le cadre des congés-éducation payés dispensés à Port Elgin, à la présence dans les bureaux nationaux et régionaux d'Unifor, aux réunions de négociation, aux actions de solidarité et à tout autre événement organisé par Unifor.

En outre, tous les membres du personnel d'Unifor et du personnel de soutien qui doivent participer aux activités susmentionnées et qui travaillent dans les bureaux d'Unifor, qui retournent au travail dans les bureaux d'Unifor ou qui sont susceptibles d'être en contact physique avec d'autres membres du personnel, du personnel de soutien, des dirigeantes et dirigeants, des membres du syndicat ou du public, dans le cadre de leurs fonctions, doivent être vaccinés avant leur retour.

Si des raisons médicales ou des droits de la personne légitimes sont invoqués, des mesures d'adaptation seront prises.

Le syndicat national élaborera une politique opérationnelle pour clarifier le processus de collecte des preuves d'immunisation afin de garantir un processus simple et conforme aux lois sur la confidentialité des données.

Le Conseil exécutif national révisera la politique actuelle dans l'éventualité où les exigences en matière d'immunisation changeraient dans les mois à venir et selon les meilleures pratiques des autorités sanitaires du pays.

LP/bmksepb343